



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-troisième session

Rome, 9-13 juillet 2018

**VERS LA DURABILITÉ SOCIALE DANS LES FILIÈRES
DE LA PÊCHE**

Résumé

Lors de sa seizième session qui s'est tenue à Busan (République de Corée), en 2017, le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches (COFI:FT) a recommandé à la FAO d'étudier la possibilité d'élaborer, en étroite collaboration avec des organisations partenaires et des parties prenantes intéressées, un document d'orientation visant à aider les acteurs des filières de la pêche quant à la mise en œuvre des instruments, mesures et critères existants et pertinents portant sur une conduite professionnelle responsable, les droits de l'homme et les normes internationales du travail. Le présent document a pour objet d'informer les participants à la trente-troisième session du Comité des pêches de la méthode de suivi de la FAO et de son initiative visant à établir des contacts avec les partenaires désireux de contribuer à l'élaboration d'un document de travail sur des orientations possibles en matière de responsabilité sociale dans les filières de la pêche.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org/cofi/fr.



mx179

I. Contexte et champ d'application

1. Ces dernières années, les questions des droits de l'homme et du travail dans le secteur de la pêche sont devenues partie intégrante des préoccupations des gouvernements, de l'industrie, des détaillants, des organisations de la société civile, des associations et petit à petit des consommateurs. Les médias font état de pratiques abusives dans le secteur de la pêche, notamment: esclavage moderne, violences physiques, mentales et sexuelles, homicide, traite des êtres humains, recrutement frauduleux et trompeur, servitude pour dettes, mauvaises conditions de sécurité au travail, travail des enfants, non-paiement du salaire juste et promis, dénis de la liberté d'association et du droit de négociation collective et non-respect des conventions du travail. Ces violations ont été observées à différentes étapes de la chaîne de valeur du poisson, notamment celles de la capture, de la production et de la transformation, et dans différentes zones géographiques. Les femmes, les travailleurs migrants, les jeunes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Les mauvaises conditions de travail et de vie vont souvent de pair avec des activités de pêche INDNR et d'autres crimes et délits.

2. Le programme stratégique de la FAO pour réduire la pauvreté rurale promeut explicitement le travail décent et la protection sociale tout en couvrant un large éventail d'activités connexes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le Comité des pêches reconnaît amplement les liens entre la pêche INDNR et les mauvaises conditions de travail qui présentent des dangers, ainsi que les conditions de travail abusives à bord des navires de pêche¹. Le travail décent et la protection sociale sont des aspects essentiels des Directives de la FAO sur la pêche artisanale approuvées par le Comité des pêches en 2014. En 2015, le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches² a examiné la question du travail décent dans le secteur aquacole. En 2016, le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches a insisté sur la préoccupation croissante au sujet des conditions sociales et des conditions de travail dans les filières de la pêche et sur la nécessité de soulever ces questions auprès des instances internationales³. La FAO, en étroite collaboration avec des partenaires, a facilité l'organisation d'une série de manifestations et de dialogues multipartites sur le travail décent et les droits de l'homme dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et y a contribué (encadré 1).

¹ FAO. 2015. Rapport de la trente et unième session du Comité des pêches, juin 2014. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture, FIPI/1011. <http://www.fao.org/3/a-i4634f.pdf>.

FAO/OMI. 2016. Rapport de la troisième session du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes, Londres, 16-18 novembre 2015. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1152, Rome. <http://www.fao.org/3/a-i5736f.pdf>.

² FAO. 2015. Amélioration des moyens d'existence grâce à un emploi décent dans l'aquaculture. Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches. Huitième session, Brasilia, 5-9 octobre 2015. COFI:AQ/VIII/2015/9 http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/COFI_AQ/2015/9f.pdf; Rapport de la session: <http://www.fao.org/3/a-i5191t.pdf>.

³ Comité des pêches de la FAO. 2016. Rapport de la quinzième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches. Agadir (Maroc), 22-26 février 2016. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1148. <http://www.fao.org/3/a-i5580t.pdf>.

Encadré 1. Manifestations et dialogues multipartites sur les questions du travail décent et des droits de l'homme dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ayant reçu l'appui de la FAO

- Dialogue de Vigo sur les avantages de l'emploi décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture^{4,5} (2014-2017)
- Conférence de l'OIT sur l'exploitation des travailleurs dans le secteur de la pêche⁶ (2015)
- Journée mondiale des pêches organisée conjointement par la FAO et le Saint-Siège sur les violations des droits de l'homme et la traite des êtres humains⁷ (2016)
- Conférence de l'OCDE, de la FAO et d'ONUDC⁸ sur l'amélioration de la coopération dans la lutte contre les délits à caractère fiscal et autres délits dans le secteur de la pêche, qui a également abordé les violations des droits de l'homme et les conditions de travail abusives dans ce secteur (2016)
- Atelier de la FAO⁹ sur l'examen de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le contexte de la mise en œuvre et du suivi des Directives sur la pêche artisanale (2016)
- Atelier d'experts du Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est et de la Suède¹⁰ sur l'approche régionale relative à la mise en œuvre des Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale: approche fondée sur les droits de l'homme et égalité hommes-femmes (2017)
- Séminaire technique régional, tenu à Manille, sur la mobilisation des forces dans le secteur de la pêche: promouvoir la sécurité, l'emploi décent et la lutte contre la pêche INDNR, organisé par la FAO et l'Apostolat de la mer, avec la contribution de l'OMI et de l'OIT (2018)
- Forum consultatif de l'OIT, tenu à Bali, sur la coopération régionale contre la traite des êtres humains, l'exploitation par le travail et l'esclavage des travailleurs de la mer (2018).

3. Globalement, il se dégage une convergence de vues sur la nécessité d'assurer un approvisionnement responsable en produits halieutiques, et de garantir le développement social et le respect des droits de l'homme aux travailleurs du secteur de la pêche tout au long de la filière et dans l'ensemble du secteur. De plus en plus, les acheteurs demandent dans le cadre du commerce interentreprises des éléments prouvant que le secteur des produits comestibles de la mer applique des mesures de diligence raisonnable d'un bout à l'autre de ses filières d'approvisionnement, et les principaux organismes de certification des produits comestibles de la mer cherchent actuellement de

⁴ Dialogue de Vigo sur les avantages de l'emploi décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Œuvrer en faveur de la croissance bleue: responsabilité sociale dans le secteur de la pêche - une situation «gagnant-gagnant» pour tous. 9 octobre 2015, Vigo (Espagne). <http://www.fao.org/3/i7091EN/i7091en.pdf> (en anglais).

⁵ Emploi décent en faveur de la croissance bleue: vers la responsabilité sociale dans le secteur de la pêche. Dialogue de Vigo sur les avantages de l'emploi décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Vigo (Espagne), 4 octobre 2016. <http://www.fao.org/fishery/nems/40862/fr> (en anglais).

⁶OIT, 2015. Conférence de l'OIT sur l'exploitation des travailleurs dans le secteur de la pêche. <http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/events/oslo-conference/lang-en/index.htm> (en anglais).

⁷ FAO et Saint-Siège, 2016. Journée mondiale des pêches: la violation des droits de l'homme dans le secteur de la pêche. <http://www.fao.org/3/a-i6861b.pdf>; <http://www.fao.org/news/story/fr/item/454113/icode/>.

⁸ Conférence 2016 de l'OCDE, de la FAO et d'ONUDC sur l'amélioration de la coopération dans la lutte contre les délits à caractère fiscal. <http://www.fao.org/blogs/blue-growth-blog/when-iuu-fishing-is-only-the-tip-of-the-iceberg/en/>; <http://www.oecd.org/tad/events/Fisheries-crimes-conference-summary-oct-17.pdf> (en anglais).

⁹ FAO. 2017a. Examen de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le contexte de la mise en œuvre et du suivi des Directives sur la pêche artisanale. Rapport de l'atelier, Rome, 24-26 octobre 2016. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 53. Rome. <http://www.fao.org/3/a-i6933e.pdf> (en anglais).

¹⁰ SEAFDEC, Suède. 2017. Atelier d'experts sur l'approche régionale relative à la mise en œuvre des Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale: approche fondée sur les droits de l'homme et égalité hommes-femmes. http://www.seafdec.org/documents/2018/02/50cm_wp05-2-5.pdf (en anglais).

quelle manière intégrer les paramètres relatifs aux aspects sociaux et au droit du travail dans leurs systèmes de certification.

II. Étudier les possibilités d'élaborer des orientations en matière de responsabilité sociale dans les filières de la pêche

4. Lors de sa session de 2017 qui s'est tenue à Busan, le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches a examiné la question de la viabilité sociale dans les filières de la pêche et les liens avec le commerce¹¹. Il a noté que les questions sociales et éthiques étaient d'une importance capitale pour la réputation du secteur et a mis l'accent sur la responsabilité de celui-ci à l'égard des travailleurs des filières de la pêche et en ce qui concerne les moyens d'existence durables des communautés vivant de la production, de la transformation, de la distribution et du commerce du poisson. Le Sous-Comité a recommandé¹² à la FAO d'étudier la possibilité d'élaborer, en étroite collaboration avec des organisations partenaires et des parties prenantes intéressées, un document d'orientation visant à aider les acteurs des filières de la pêche quant à la mise en œuvre des instruments, mesures et critères existants et pertinents portant sur une conduite professionnelle responsable, les droits de l'homme et les normes internationales du travail.

5. En 2016, l'OCDE et la FAO ont publié le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables¹³ destiné à aider les entreprises à respecter les standards existants de conduite responsable des entreprises dans les filières agricoles. Ces standards incluent notamment les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et autres instruments et standards internationaux. Respecter ces standards permet aux entreprises de réduire leurs impacts négatifs et de contribuer à un développement durable. Toutefois, ce Guide OCDE-FAO est essentiellement axé sur l'agriculture et l'élevage, et n'aborde pas les questions ni les difficultés spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, en particulier aux filières de la pêche.

6. Comme elle l'a déjà fait pour les filières agricoles, la FAO établit des contacts avec les partenaires intéressés (gouvernements, OIT, HCDH, CNUCED, ONUDC, OCDE et autres organisations; organisations de la société civile, notamment CIAH, Organisation des ingrédients marins, GAA, ICSF, ITF, UITA, entre autres; ainsi que des initiatives telles que SeaBOS) qui souhaitent participer à l'élaboration d'un document d'orientation portant sur la conduite professionnelle responsable (mettant l'accent sur les approches de la diligence raisonnable fondées sur les risques) dans les filières de la pêche, en s'attachant néanmoins en priorité aux aspects sociaux dont les droits de l'homme et les questions relatives au travail. Les risques¹⁴ à examiner en vue de leur éventuelle inclusion au document d'orientation seraient les droits de l'homme et des travailleurs, la santé et la sécurité, la sécurité alimentaire, les droits fonciers et la gouvernance.

¹¹ FAO. 2017. Viabilité sociale dans les filières de la pêche et liens avec le commerce. Seizième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches. Busan (République de Corée), 4-8 septembre 2017. COFI:FT/XVI/2017/5 http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/COFI/FishTrade/uploads/5f.pdf et COFI:FT/XVI/2017/Inf.8 http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/COFI/FishTrade/uploads/inf8e.pdf (en anglais).

¹² FAO, 2017. Rapport de la seizième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches à sa seizième session, Busan (République de Corée), 4-8 septembre 2017. Rapport FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1216. www.fao.org/3/a-i8157t.pdf.

¹³ OCDE-FAO. 2016. Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables. <https://mneguidelines.oecd.org/Guide-OCDE-FAO.pdf>.

¹⁴ https://mneguidelines.oecd.org/Brochure_Guide-OCDE-FAO.pdf.

III. Approche suggérée

7. Conformément aux recommandations formulées lors de la session 2017 du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, la FAO a pour objectif de présenter un document de travail lors de la session 2019 de ce Sous-Comité, qui fournirait des détails sur les possibilités d'élaborer un document d'orientation sur la responsabilité sociale dans les filières de la pêche. La FAO met en place les mesures ci-après, en étroite collaboration avec les organisations partenaires et les parties prenantes intéressées:

- définir une feuille de route pour l'élaboration du document de travail en y incluant le plan et le sommaire annotés d'un éventuel document d'orientation, basé sur le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables (2016);
- inviter les principales parties prenantes intéressées à contribuer aux discussions relatives à cette initiative;
- demander à un petit groupe d'experts de rassembler les ressources pertinentes et d'élaborer un premier projet de plan et de sommaire du document d'orientation;
- présenter cette initiative lors de manifestations parallèles se rapportant au sujet et de forums de parties prenantes en 2018;
- obtenir un retour d'information d'un plus large éventail d'experts et de parties prenantes intéressés sur les premiers projets, et les diffuser;
- organiser un atelier d'experts et de parties prenantes pour présenter le document de travail (y compris des informations sur les composantes éventuelles du document d'orientation envisagé), pour en discuter et pour l'améliorer; l'atelier pourrait se tenir à Rome, à Vigo ou ailleurs;
- sur la base des discussions tenues lors de l'atelier et des contributions fournies, préparer une version plus élaborée du document de travail pour la diffuser plus largement et l'étayer;
- présenter le projet de document d'orientation pour examen et décision par le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches lors de sa session 2019.

8. La FAO accueille favorablement les manifestations d'intérêt et les contributions à cet important processus qui pourraient permettre d'intégrer et de renforcer la conduite professionnelle de manière socialement responsable dans les filières de la pêche.